

Date.....

Collectif,

Intersyndicale,

Membres de l'établissement

A,

Madame, Monsieur

élu X

Directeur(trice)

Depuis plus d'un an, les professionnels de la petite enfance se sont engagés dans le Collectif « pas de bébés à la consigne ! » afin d'agir pour le retrait du projet de décret de Madame Nadine MORANO relatif à l'accueil collectif des jeunes enfants.

En effet, l'inquiétude est grande face aux modifications apportées au décret de février 2007 qui diminueraient le taux d'encadrement des enfants dans les crèches et la qualification globale des équipes.

Ce même texte officialise l'expérimentation des jardins d'éveil sans définir de normes de fonctionnement pour ce nouveau type de structure et avec un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants âgés de 2 à 3 ans au lieu d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.

D'autre part la proposition de loi sur les maisons d'assistantes maternelles risque de réduire de moitié les heures de formation initiales avant l'accueil du premier enfant. De plus, elle autorise le regroupement de quatre assistantes maternelles dans un local hors du domicile sans définir les règles de sécurité et de responsabilités.

D'autre part, ces nouveaux textes aboutissent à déqualifier des métiers exercés essentiellement par des femmes au moment même où le gouvernement dit vouloir agir pour la parité hommes/femmes.

En outre, le collectif s'oppose fermement à l'inclusion du secteur de la petite enfance dans le champ concurrentiel par le biais de la "directive services", ouvrant ainsi la porte à de nouvelles dérèglementations et à un risque de remise en cause des subventions publiques aux établissements.

Le collectif, au sein duquel se retrouvent des associations de professionnels de la petite enfance, de familles, de femmes et des organisations syndicales a démontré à plusieurs reprises sa capacité à mobiliser.

Les professionnels ont démontré plusieurs fois, lors de grèves et de manifestations de plus en plus imposantes par le nombre des participant (es) leur engagement pour obtenir le retrait de ces dispositions régressives actuellement en préparation.

Aussi, le 6 mai prochain, les professionnels de la petite enfance seront une fois de plus dans la rue pour rappeler au gouvernement leurs exigences, et dénonceront la supercherie du plan "métiers de la petite enfance" porté par Mme MORANO fin 2008 (qui prévoit de former 3000 professionnels par an au lieu de 5400 en 2006).

Ils demanderont aussi le retrait du projet de décret et de la proposition de loi sur les maisons d'assistantes maternelles ainsi que la mise en place d'un véritable plan de formation des professionnels de la petite enfance.

Le 8 avril dernier, dans certains secteurs associatifs, les Directions des structures ont affirmé leur solidarité avec le mouvement en fermant les établissements, ce qui a permis aux salariés de manifester sans perte de rémunération.

Nous sommes persuadés que vous partagez avec les professionnels et les parents, notre préoccupation de préserver la qualité des modes d'accueil et d'obtenir un plan d'urgence pour développer l'accueil de la petite enfance.

Nous vous sollicitons donc, pour qu'une disposition exceptionnelle de fermeture puisse être appliquée aux établissements dont vous avez la charge le 6 mai prochain.

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur la...le... l'expression de nos salutations distinguées.